

## DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE

### SYNTHÈSE DES POINTS IMPORTANTS POUR L'UNIPSO

26 juillet 2017

**Contact :** frederic.clerbaux@unipso.be  
**Destinataire(s) :** Membres UNIPSO  
**Objectif :** Information  
**Confidentiel :** NON

#### CONTEXTE

Ce 25 juillet, les deux partis formant la nouvelle majorité en Région wallonne, MR et CDH, ont présenté à la presse la nouvelle déclaration de politique régionale, intitulée « La Wallonie plus forte ». L'objectif de la présente note est d'en faire la synthèse pour les **points qui concernent plus particulièrement le secteur à profit social et l'UNIPSO**.

Les titres et intertitres sont ceux de la DPR. Nous n'avons pas modifié non plus les phrases. Nous avons, par contre, parfois surligné certains termes afin de faciliter la lecture.

#### DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE

##### RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

###### *Transparence*

- Les **subventions** octroyées dans l'ensemble des domaines de la vie publique (sport, économie, recherche, insertion socio-professionnelle...) doivent faire l'objet d'une information claire, aisément accessible à chacun sans qu'il soit besoin de poser de lourdes démarches administratives. A titre d'exemple, l'octroi de postes subventionnés (APE, PTP, etc.) doit faire l'objet d'un cadastre régulièrement tenu à jour et rendu public.
- La **responsabilité fonctionnelle des Ministres**, établissant un lien de responsabilité plus direct entre le ou la Ministre et l'administration chargée de mettre en oeuvre sa politique, sera instaurée.
- Toutes les structures publiques et institutions, locales et régionales, seront tenues de publier, sur leurs sites Internet et dans leurs rapports d'activité ou de gestion, une présentation de leurs missions, la liste de leurs gestionnaires et administrateurs (provenance, rémunération, taux de participation aux réunions).
- Il sera demandé à la Cour des Comptes de vérifier le cadastre de l'ensemble des intercommunales et structures publiques (en ce compris les sociétés à participation publique significative), de leurs activités, organes de gestion, filiales et sous-filiales, et rémunérations. La transparence exige également de connaître les activités rémunérées dans la sphère privée, afin de prévenir tout conflit d'intérêt ou trafic d'influence.

Ref. : N2017-092-FC

### Participation

- Les **coopératives** seront soutenues notamment dans la production d'énergie, dans le domaine agricole ou encore dans le logement. Les circuits courts d'alimentation durable seront encouragés (...).
- La recherche scientifique soutiendra également les projets d'**innovation sociale**.

### La responsabilité

- La **Charte associative**, qui définit les relations entre les pouvoirs publics et les associations, sera pleinement mise en œuvre et permettra d'assurer l'égalité de traitement entre les associations et la transparence des subsides. L'autonomie associative sera pleinement respectée.
- Les **appels à projet** seront privilégiés pour le soutien aux nouvelles initiatives.
- Les moyens alloués provenant de la **Loterie Nationale** seront intégrés dans les procédures normales de subventions et rendus pleinement transparents.
- Les subventions sur une **base pluriannuelle** seront encouragées.

### UNE WALLONIE DE L'EXCELLENCE FONDÉE SUR CEUX QUI LA FERONT GAGNER

Compte tenu de l'évolution de la société et de l'importance des enjeux climatiques et du développement durable, et à l'instar des réformes initiées en France, la concertation sociale sera renforcée en **ouvrant la porte du conseil économique et social et des instances de concertations aux acteurs environnementaux**.

### Dynamiser la politique économique

- Les **ASBL assujetties à la TVA** (et à l'exclusion du secteur public) exerçant des **activités commerciales** seront, en raison de leur contribution indubitable à la création de richesse en Wallonie, **éligibles aux aides aux entreprises**.
- Le **principe de confiance** permettra de remplacer les contrôles systématiques par des contrôles aléatoires a posteriori plus ciblé.
- Les services régionaux auront pour objectif d'identifier dès l'introduction d'une demande auprès d'une entité administrative, un **Point de Contact Unique**.
- Les mécanismes de **liquidation des subventions et aides** seront profondément réorganisés pour garantir des délais de paiement raisonnables, qui ne soient plus un frein ni financier ni organisationnel pour les acteurs socio-économiques. Le Gouvernement exigera de ses services l'établissement d'un monitoring précis des retards dans le paiement des factures des autorités publiques.
- Dans le cadre du **plan d'équipement numérique des établissements scolaires**, les efforts en matière d'équipement seront réorientés afin d'assurer en priorité un équipement minimal de base assurant a minima pour chaque classe un débit de connexion à internet performant et un dispositif de projection numérique.
- L'**économie sociale** verra ses moyens confortés dans les différentes initiatives soutenues à la lumière de sa plus-value sur la création d'emplois.
- Le Gouvernement mettra en œuvre le **Code du Tourisme** dans le but de clarifier les structures du tourisme wallon, d'accorder un soutien renforcé aux attractions touristiques et aux hébergements touristiques, de trouver une solution aux développements des nouveaux types d'hébergements, etc.

### Transformer les fruits de la recherche

- La valorisation et l'opérationnalisation des recherches seront des priorités dans le cadre du Plan Marshall, en collaboration étroite avec les Universités à travers le **réseau LIEU**.
- Le Gouvernement s'engage à consacrer une partie des crédits dévolus à la Recherche aux recherches en matière d'**innovation sociale** qui ont été trop peu accompagnées ces dernières années.

### *Intégrer commerce extérieur et relations internationales dans un cadre régulé*

- La Région œuvrera pour une **transparence maximale dans les négociations et les traités commerciaux**, et portera une attention particulière aux intérêts et l'accès des PME au commerce international.

### *Engager chaque wallon vers l'emploi*

- Les **politiques d'Emploi et de Formation Professionnelle** orienteront **vers les métiers en pénurie** en offrant des garanties de débouchés pour ceux qui entrent dans ces filières. Une orientation plus dynamique des demandeurs d'emploi vers les filières de formation, en particulier celles qui mènent vers les métiers en pénurie de qualifications, sera assurée.
- Les filières de formation mises en place par le FOREM ainsi que ses partenaires seront régulièrement évaluées, réorientées et renforcées afin de mieux **anticiper les besoins des entreprises et les métiers d'avenir**. Il sera veillé, dans les entreprises de formation par le travail (EFT) et dans les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP), à généraliser l'utilisation de « **référentiels métier** » et assurer un suivi post formation.
- L'**offre de formation** sera augmentée, plus particulièrement dans les sous-régions en carence.
- Une priorité sera réellement accordée à la **formation en alternance**, qui combine la formation théorique et la pratique concrète en milieu professionnel. Des filières d'excellence en alternance seront développées afin de renforcer l'attractivité et la pertinence de ce mode d'apprentissage.
- Chaque **demandeur d'emploi** bénéficiera rapidement d'un **accompagnement avec un conseiller-référent** qui élaborera avec lui un projet professionnel personnalisé dont un suivi continu sera assuré. (...) Il sera veillé à ce que les acteurs d'insertion socio-professionnelle s'inscrivent pleinement dans cet objectif.
- La **réforme des aides de promotion de l'emploi (APE)** sera clarifiée afin de **renforcer la cohérence avec les politiques fonctionnelles** menées dans les différents secteurs (environnement, logement, sport, insertion...) de manière à **garantir le maintien des crédits** au bénéfice de chacune des politiques fonctionnelles. L'objectif sera de favoriser l'égalité de traitement au regard de l'activité déployée et de la performance sociétale de celle-ci.
- En ce qui concerne les **articles 60** permettant la réalisation d'une activité par les personnes émergeant au CPAS, leur mise à disposition à l'égard d'employeurs tiers (marchands et non marchands) sera analysée.
- L'architecture des acteurs actifs dans le domaine de l'emploi sera revue afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des différents organismes (**MIRE, maisons pour l'emploi, ALE**).
- Dans l'élaboration et la mise en œuvre des **politiques d'emploi et de formation**, le **GPSW** (groupe des partenaires sociaux de Wallonie) sera un **interlocuteur privilégié** du Gouvernement.

## UN ESPACE DE SOLIDARITÉ ENTRE LES CITOYENS

### *Ancrer la solidarité dans la responsabilité*

- Il est indispensable que notre région se positionne de manière plus volontariste et innovante dans la **Silver economy** pour en saisir toutes les capacités de création de richesse et d'emplois non délocalisables.
- Le Gouvernement tiendra l'engagement relatif au nouvel **accord non-marchand** et ces moyens seront, en concertation avec les acteurs de ce secteur, orientés en priorité vers la création d'emplois dans les secteurs où les besoins sont les plus marqués.
- Un nouveau **Plan de prévention et de promotion de la Santé** sera finalisé. Des moyens seront débloqués pour permettre un réel travail de promotion de la santé en milieu carcéral, parent pauvre de la lutte contre les inégalités sociales de santé.

- De nouvelles dispositions seront mises en place visant la **création d'abris de nuit additionnels** sur le territoire régional. Les nouveaux dispositifs relatifs à l'aide alimentaire (épiceries sociales et restaurants sociaux) seront menés à bien.
- Les **projets « Housing First »** seront multipliés, des places d'accueil d'urgence et au sein des maisons communautaires seront créées.
- En matière de **lutte contre le surendettement**, l'intensification des missions sur le terrain et l'augmentation sans cesse croissante du nombre de dossiers traités par les services imposent de réfléchir à un nouveau processus de financement.
- Singulièrement pour les **allocations familiales**, la **réorganisation de la première ligne de soins** et le secteur des **maisons de repos**, les réformes indispensables seront menées à bien en ayant à coeur la priorité absolue de la continuité des prestations.
- Le fonctionnement de **l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ)** sera parachevé.
- Pour les personnes porteuses d'un **handicap**, une réforme sur le modèle d'agrément et de subventionnement de l'ensemble des structures résidentielles et d'accueil sera menée, avec pour objectif de permettre aux services de s'adapter aux besoins du bénéficiaire qu'ils accompagnent.
- Les moyens inédits d'investissement dans les structures d'accueil des personnes handicapées et des appels à projets thématiques (cérébrolésion et polyhandicap, autisme, etc.) seront garantis.
- Le secteur des **Entreprises de Travail Adapté** sera soutenu dans ses activités.
- Le **Plan transversal Autisme** sera poursuivi.
- Une attention particulière sera portée à la question du **transport scolaire des enfants handicapés** ainsi qu'au financement adéquat des conventions de prise en charge des cas prioritaires pour les personnes lourdement handicapées en attente d'une solution urgente.
- **L'assurance autonomie** sera un instrument clé du bien-être de notre population, que ce soit au domicile ou en résidence. Elle interviendra quel que soit le motif de la perte d'autonomie et l'âge auquel elle survient : avant ou après 65 ans, en raison de l'âge, d'un handicap, d'un accident...
- Le moratoire relatif aux nouvelles places en **maisons de repos** et maisons de repos et de soins sera levé de manière à répondre les plus efficacement aux besoins de la population et permettant ainsi une plus grande participation du secteur privé.
- Sur le plan **hospitalier**, le Gouvernement lancera rapidement l'appel à projets pour la première programmation d'investissements au regard du nouveau mécanisme de financement (...) Les rapprochements entre les différentes structures associatives et/ou publiques seront facilités, en respectant la liberté d'association avec pour objectif de garantir une offre hospitalière de proximité à chaque Wallon.
- La Wallonie développera une vision intégrée du **continuum de soins** : aides à domicile –services intégrés de services à domicile – réseau psy 107 – réseau palliatifs – hôpitaux.
- Les **réseaux de santé mentale** feront l'objet d'une attention particulière, en particulier à l'égard des situations spécifiques à cheval sur plusieurs domaines (double diagnostic, handicap et aide à la jeunesse par exemple).
- En matière de **petite enfance**, le Gouvernement développera des **infrastructures d'accueil** de qualité, facilitant ainsi la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle de nombreuses familles. La construction, rénovation ou extension de milieux d'accueil bénéficiera de **soutiens à l'investissement**, en respectant l'égalité de traitement envers tous les milieux d'accueil. Le soutien en équipement à destination des **accueillantes d'enfants** sera amplifié, tout en participant activement à la constitution d'un statut complet pour les accueillantes conventionnées, en lien avec les autres niveaux de pouvoir. Le développement d'une **offre d'accueil d'urgence ou flexible** sera facilité. Les **crèches en entreprise** bénéficieront d'une attention particulière.
- Le **parcours d'intégration** pour les primo-arrivants sera renforcé et complété. Des moyens supplémentaires seront dégagés pour renforcer le nombre de bénéficiaires pouvant y être accueillis. Des sanctions à l'égard de ceux qui ne s'inscrivent pas dans ce parcours seront systématiquement prises.

*Renforcer l'accès et la qualité du logement*

- Le **maintien à domicile** désiré sera fiscalement encouragé par la mise en œuvre de divers mécanismes fiscaux et parafiscaux : aides à l'aménagement du lieu de vie, prêts à taux zéro pour travaux permettant le maintien à domicile, allègement fiscal du mécanisme du viager.

**UNE WALLONIE À LA POINTE DE LA MOBILITÉ ET DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE**

*Offrir une vision énergétique durable*

**L'utilisation rationnelle de l'énergie**

- Un **Fonds pour l'efficacité énergétique** sera chargé de mettre en place un mécanisme de tiers investisseur pour les économies d'énergie dans les secteurs publics et non-marchand (avec accent sur les écoles, les maisons de repos, les hôpitaux et les crèches).

*Offrir un cadre de vie sain pour la qualité de la vie*

- L'**économie circulaire** constituera un axe important de la politique économique et environnementale. Leurs outils de mise en œuvre seront coordonnés et rationalisés.